

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 895

28 avril 2009

SOMMAIRE

AFG Luxembourg S.à r.l.	42924	MBA International S.à r.l.	42918
Arrows S.A.	42917	Millicom Telecommunications S.A.	42951
Big Horn Investors S.A.	42957	MRP Apollo Investment S. à r.l.	42935
Büko Immobilien S.A.	42956	M.S.C. S.A.	42919
Burberry Luxembourg Investments S.à r.l.	42937	MS Equity Products (Luxembourg) S.à r.l.	42936
Carmax S.A.	42914	Novacap Luxembourg (Participation 2) S.à r.l.	42950
Casa Reha Luxembourg S. à r.l.	42917	OCI Luxembourg S.à r.l.	42936
Cie R.O.V.Y. S.A., société de gestion de pa- trimoine familial	42921	Peat, Marwick, Mitchell & Co	42928
C.J.L. Participations S.A.	42932	PEF Kons Investment S.A.	42949
Clarté	42916	Photo Station S.A.	42915
CMC Capital Luxembourg 4	42957	Pro-Concept Solutions S.à r.l.	42949
CROWN PREMIUM Private Equity IV S.C.S., SICAF-FIS	42914	ProLogis Poland LI S.à r.l.	42944
CVI GVF (Lux) Master S.à r.l.	42920	ProLogis Poland XCI S.à r.l.	42941
Da Silva Frères S.à r.l.	42950	Pyrotex S.à r.l.	42946
D&M Services S.à r.l.	42956	Rasenberger Toschek Advisors GmbH ...	42943
Eurodata Benelux S.à r.l.	42915	Resadero Investments S.A.	42940
European Human Ressources Holding S.A.	42952	River Oaks S.à r.l.	42951
Financière Capucine 4 S.A.	42920	Royal Media Group S.à r.l.	42946
Finghold S.A.	42928	Sal. Oppenheim Construction S.à r.l.	42920
Fino Luxco S.à r.l.	42918	Schako s.à r.l.	42915
Galloinvest Sàrl	42924	SCHARTZ Frères	42916
GUS Luxembourg S.à r.l.	42933	Shalmanaser S.A.	42949
Headland Finance S.à r.l.	42929	Société Internationale d'Investissements Mobiliers Sàrl	42943
Iason Finance S.à r.l.	42931	Sunrise Global S.A.	42958
Ingénierie Conseil Formation S.A.	42960	Swisscanto (Lu) Bond Invest Management Company S.A.	42919
Interventus S.à r.l.	42918	Swisscanto (LU) Sicav II Advisory Compa- ny Holding S.A.	42950
Inverlux S.A.	42943	Tenth Anniversary Corporation S.A.	42940
Inwood S.à r.l.	42951	Tesser Finance S.à r.l.	42952
J.A.F. S.A.	42960	Therabel Group S.A.	42916
Jenebe International S.à r.l.	42935	Trade Consult Investment	42917
KBL European Private Bankers S.A.	42960	William Blair SICAV	42944
KPMG Financial Advisory Services	42931		
Lecod Investments S.A.	42957		

CROWN PREMIUM Private Equity IV S.C.S., SICAF-FIS, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 137.939.

—
Ausserordentliche Generalversammlung 30. Juni 2008

Im Jahr zweitausendacht, am 30. Juni 2008.

SIND ERSCHIENEN:

sämtliche Gesellschafter der CROWN PREMIUM Private Equity IV S.C.S., SICAF-FIS (die „Gesellschaft“), einer société d'investissement à Capital Fixe in Form einer société en commandite simple.

Die persönlich anwesenden Gesellschafter oder deren bevollmächtigten Vertreter sowie die jeweilige Anzahl der Gesellschaftsanteile gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Gesellschaftern oder deren bevollmächtigten Vertretern unterzeichnet wurde.

Somit ist die Generalversammlung der Gesellschafter ordnungsgemäß gebildet und darf rechtmäßig über alle Punkte der folgenden Tagesordnung entscheiden:

Tagesordnung

Genehmigung der Übertragung der von der SOLUTIO Partners GmbH & Co. KG, Osterwaldstrasse 10, D-80805 München (Registernummer 86132, HR München) gehaltenen 15 Kommanditanteile der Klasse B an die SOLUTIO Partners II GmbH & Co. KG, Osterwaldstrasse 10, D-80805 München (Registernummer 92396, HR München).

Die Generalversammlung der Gesellschafter hat daraufhin einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Beschluss

Die Generalversammlung beschließt,

die Übertragung der von der SOLUTIO Partners GmbH & Co. KG Osterwaldstrasse 10, D-80805 München (Registernummer 86132, HR München) gehaltenen 15 Kommanditanteile der Klasse B an die SOLUTIO Partners II GmbH & Co. KG, Osterwaldstrasse 10, D-80805 München (Registernummer 92396, HR München) zu genehmigen.

Unterzeichnet zum 30. Juni 2008 in Luxemburg durch die Gesellschafter gemäss Anwesenheitsliste.

Vollmachten werden nach Unterzeichnung und Paraphierung „ne varietur“ dem vorliegenden Dokument als Anlage beigelegt.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009047935/250/35.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02564. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Carmax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 62.965.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 avril 2008 au siège social.

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 28/03/2008, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Madame Delphine Goergen à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Dominique Léonard, administrateur démissionnaire.

Le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit: Mesdames Véronique Wauthier et Delphine Goergen et Monsieur Grégory Guissard.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009048141/322/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03493. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Eurodata Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5836 Alzingen, 5, rue Nicolas Wester.

R.C.S. Luxembourg B 95.334.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048076/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01251. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Schako s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 1A, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 52.163.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.04.2009.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259, ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009048088/596/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06933. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Photo Station S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 35, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.964.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} décembre 2008 a décidé de:

- renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Cédric Gubert, né le 15 avril 1973 à Metz (France), demeurant à F-54 000 Nancy, 19 Boulevard Albert 1^{er}, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2010.

- renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Hervé Delvig, né le 26 juin 1962 à Pompey (France), demeurant à F-54 600 Villers-lès-Nancy, 4 rue Francis Poulenc, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2010.

- nommer en qualité de nouvel administrateur de la société, Monsieur Philippe Fauconnier, né le 30 juin 1959 à Cauderan (France), demeurant à F-78 360 Montesson, 8 chemin des Murgers, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2010, en remplacement de M. Thierry Hamilius dont le mandat est arrivé à expiration.

- nommer en qualité de commissaire aux comptes, la société KPMG Audit S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9 Allée Scheffer, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2010.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour PHOTO STATION S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009048151/1261/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07563. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

SCHARTZ Frères, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3416 Dudelange, 107, rue Sainte Barbe.
R.C.S. Luxembourg B 15.457.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.04.2009.
FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009048089/596/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06934. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Clarté, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 86.536.

En date du 20 février 2009, l'assemblée générale a nommé comme administrateurs Monsieur Grégory Mathis, licencié en droit, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire et Madame Anabela Fonseca, employée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire en remplacement de Madame Corinne Carraro et de Monsieur Jean Thyssen démissionnaires.

En outre, l'assemblée générale a renouvelé le mandat comme administrateur de M^e Pierre Berna.

A cette même date l'assemblée a nommé comme commissaire Monsieur Jean Thyssen, comptable, demeurant à L-6111 Junglinster, 15, rue Tun Deutsch en remplacement de la société Chapman Consulting INC démissionnaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clarté SA
Signature

Référence de publication: 2009048137/255/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06467. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Therabel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 88.202.

Le Conseil d'Administration tenu en date du 27 mars 2009 décide de nommer pour une durée illimitée, avec effet immédiat, Monsieur Jorge Pérez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne) et demeurant professionnellement 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.
Pour avis conforme
TMF Management Luxembourg S.A.
Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2009048228/805/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00920. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Casa Reha Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.100,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 129.797.

Par résolutions signées en date du 26 mars 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission:

* Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 28 novembre 2008

* Paulo Lopes, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 28 novembre 2008

- Nomination de:

* Yves Chéret, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B avec effet au 28 novembre 2008 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048203/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03024. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

T.R.A.C.I. S.A., Trade Consult Investment, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.976.

Il est porté à la connaissance de tous, que pour autant que la société T.R.A.C.I., Trade Consult Investment S.A., ait eu son siège social à L-1660 Luxembourg, 74, Grand-Rue, Maître Laurent NIEDNER, demeurant à L-1660 Luxembourg, 74, Grand-Rue, dénonce, avec effet le 9 avril 2009, le siège de la société T.R.A.C.I. à l'adresse sus-indiquée.

Fait à Luxembourg, le 9 avril 2009.

p. Laurent Niedner emp.

LAURENT NIEDNER / Nadia Chouhad

AVOCAT À LA COUR

74, Grand-Rue

L-1660 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2009048200/4061/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03990. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Arrows S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 90, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 136.897.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2009

Transfert du siège social

Par l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2009, le transfert du siège social 74 Rue ERMESINDE L-1469 LUXEMBOURG, est transféré 90 Avenue Victor Hugo L-1750 LUXEMBOURG.

Pour extrait conforme et mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 MARS 2009.

Référence de publication: 2009048205/9015/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04493. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Interventus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 122.471.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé entre:

- la société domiciliée:

Interventus s.à r.l. siégeant à L-1660 Luxembourg, 74, Grand-Rue,

et

- le domiciliataire:

Maître Laurent NIEDNER, demeurant à L-1660 Luxembourg, 74, Grand-Rue, a été dénoncé avec effet au 9 avril 2009 par le domiciliataire.

Fait à Luxembourg, le 9 avril 2009.

p. Laurent Niedner emp.

LAURENT NIEDNER / Nadia Chouhad

AVOCAT À LA COUR

74, Grand-Rue

L-1660 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2009048198/4061/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03991. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Fino Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.723.

Par résolutions prises en date du 13 mars 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Pascal Roumiguié, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1182 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048199/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03030. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

MBA International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 92.420.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 26 mars 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée MBA INTERNATIONAL Sàrl.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Pierre FELTGEN

Liquidateur

Référence de publication: 2009048195/1421/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03180. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Swisscanto (Lu) Bond Invest Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 38.348.

—
Erster Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass folgende Mitglieder auf eigenen Wunsch zum 10. März 2009 aus dem Verwaltungsrat ausscheiden:

Herr Peter BÄNZIGER;

Herr Hans FREY;

Herr Reto TARREGHETTA.

Die Generalversammlung ernennt, unter Vorbehalt der Zustimmung der Commission de Surveillance du Secteur Financier, für ein Mandat, welches mit der ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2009 endet, folgende Verwaltungsratsmitglieder:

Herrn Ralf BRANDA

wohnhaft: Wilhelm-Meister-Strasse, 12, D-61348 Bad Homburg;

Herrn Stephen COSSINS

wohnhaft: Maplewood, Park Grove, GB - HP8 4BG Buckinghamshire.

Für SWISSCANTO (LU) BOND INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Unterschrift

Référence de publication: 2009048191/1122/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01264. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

M.S.C. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 77.463.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 6 avril 2009 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur et a nommé en remplacement:

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 6 avril 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Madame Michelle DELFOSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 6 avril 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Pour M.S.C. SA

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009048229/833/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04261. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Financière Capucine 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.221.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 mars 2009, les actionnaires ont décidé de nommer Mathieu Paillât, avec adresse au 74, Rue de la Tour, 75016 Paris, France, au mandat d'administrateur à compter du 23 mars 2009 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048197/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03034. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Sal. Oppenheim Construction S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.421.

Extract of the written circular resolution taken by the board of Managers

The registered office be transferred from 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, to 412F, route d'Esch à L-2086 LUXEMBOURG with immediate effect.

Luxemburg, 5.3.2009.

For true copy

Suit la traduction française:

Extrait des résolutions prises par la réunion du Conseil de Gérance

Le siège social de la société est transféré du 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, 5.3.2009.

Certifié conforme

R. BAUKLOH / Chr. KOSSMANN

Manager / Manager

Référence de publication: 2009048187/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03002. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 119.271.

La société a été constituée, en date du 12 décembre 2006, avec numéro d'immatriculation: Caï mans, les MC-17843 RCS des Iles Cayman et adresse au: c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglad House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

La société est l'associée unique de la société CVI GVF (Lux) Master Sàrl. de droit luxembourgeois, avec numéro d'immatriculation B119271 et adresse aux: 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kelly A. Schreurs
Executive Vice President

Référence de publication: 2009048268/9416/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06327. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Cie R.O.V.Y. S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 145.692.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- "LANNAGE S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130),

ici représentée par: Madame Anne-Marie ARAKILIAN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 mars 2009.

2.- "VALON S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143),

ici représentée par: Madame Isabelle MARECHAL-GERLAXHE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 mars 2009.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "Cie R.O.V.Y. S.A., société de gestion de patrimoine familial"

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000.- EUR) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (1.000.000.- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de mai à 14 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- "LANNAGE S.A.", prédésignée, cinq cents actions	500
2.- "VALON S.A.", prédésignée, cinq cents actions	500
TOTAL: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- "LANNAGE S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130), ayant comme représentant permanent Monsieur Jean BODONI, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;

2.- "VALON S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143), ayant comme représentant permanent Monsieur Guy KETTMANN, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;

3.- "KOFFOUR S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086), ayant comme représentant Monsieur Guy BAUMANN, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

"AUDIT TRUST S.A." une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A.M.ARAKILIAN, I.MARECHAL-GERLAXHE,J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 avril 2009. Relation: EAC/2009/3968. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009048414/239/180.

(090055654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Galloinvest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.015.

—
Selon décision du conseil de gérance en date du 18 février 2009, il a été décidé à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la Société du 5 rue de Jean Monnet L-2180 Luxembourg aux 11-13 boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Galloinvest Sàrl

Signatures

Référence de publication: 2009048257/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04027. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

AFG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.526.

—
In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of March.

Before Mr Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

(i) "HEADLAND UK LIMITED", a private limited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, with registered office at Juno Drive, Leamington Spa, Warwickshire, CV31 3RG, United Kingdom, duly registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 5280241 ("HUK");

AND

(ii) "ARG INVESTMENTS LIMITED", a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, with registered office at Juno Drive, Leamington Spa, Warwickshire, CV31 3RG, United Kingdom, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 6692673 ("ARGI");

AND

(iii) "ARG SOLUTIONS LIMITED", a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, with registered office at Juno Drive, Leamington Spa, Warwickshire, CV31 3RG, United Kingdom, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 6840712 ("ARGS");

HUK, ARGI and ARGS being hereafter collectively referred to as the "Shareholders",

all together here represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of three (3) proxies given to him by HUK, ARGI and ARGS on 26 March 2009.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned Notary to enact the following:

I. "HEADLAND UK LIMITED", "ARG INVESTMENTS LIMITED" and "ARG SOLUTIONS LIMITED" are the shareholders of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established in Luxembourg under the name of "AFG LUXEMBOURG S.à r.l.", incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, number 104.526, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 16 November 2004, published in the *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations*, under number 163, of 23 February 2005;

The Articles of Incorporation of which have been amended;

- by a notarial deed dated 30 November 2004, published in the *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations*, under number 567, of 11 June 2005;

- by a notarial deed of 23 November 2005, published in the *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations*, under number 728, dated 10 April 2006;

- by a notarial deed enacted on 29 June 2006, published in the *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations*, under number 1875, dated 6 October 2006;

- by a notarial deed dated 10 April 2008, published in the *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations*, under number 1407, of 7 June 2008;

- by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 09 October 2008, published in the *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations*, under number 2745 of 11 November 2008, and

- by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 20 March 2009, not yet published in the *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations* (the "Company").

II. The Shareholders and the Company belong to the AGA Rangemaster Group.

III. The Company's share capital is set at one hundred eighty three million three hundred fifty four thousand and sixty British Pound (GBP 183,354,060) represented by nine million one hundred thirty seven thousand seven hundred and three (9,137,703) shares with a par value of twenty British Pound (GBP 20) each, by twenty thousand (20,000) class A preference shares with a par value of twenty British Pound (GBP 20) each and by ten thousand (10,000) class B preference shares with a par value of twenty British Pound (GBP 20) each.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

i. Consider amending the Company's articles of association in order to allow the payment of the one-off special dividend granted by the class B preference shares (the "Class B Preference Shares") in kind or in cash.

ii. Consider amending the first paragraph of the article 16.(2) of the Company's Articles of association to give it the following content:

Art. 16. "(...)"

(2) The Class B Preference Shares shall confer on their holders (the "Class B Preference Shareholders") the right to receive out of the Available Profits a one-off special dividend (the "Class B Special Dividend") at a rate to be determined in accordance with the dispositions below and payable on a date which will be included into a period of six months after 20 March 2009 (the "Class B Special Dividend Date") to the Class B Preference Shareholders registered on the Company's Shareholders' Register at the start of the Class B Special Dividend Date.

(...)"

V. The Shareholders have - based on this agenda - taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved that the Class B Special Dividend as defined by the article 16 (2) of the current articles of association may be paid in kind or in cash.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders resolved to amend the first paragraph of the article 16(2) of the Company's articles of association to give it the following content:

Art. 16. "(...)"

(2) The Class B Preference Shares shall confer on their holders (the "Class B Preference Shareholders") the right to receive out of the Available Profits a one-off special dividend (the "Class B Special Dividend") at a rate to be determined in accordance with the dispositions below and payable on a date which will be included into a period of six months after 20 March 2009 (the "Class B Special Dividend Date") to the Class B Preference Shareholders registered on the Company's Shareholders' Register at the start of the Class B Special Dividend Date.

(...)"

The undersigned Notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, Sanem, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the parties appearing, the same proxy holder signed together with the Notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

(i) HEADLAND UK LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Juno Drive, Leamington Spa, Warwickshire, CV31 3RG, Royaume-Uni, et enregistrée au Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 5280241 ("HUK");

ET

(ii) ARG INVESTMENTS LIMITED, une société constituée et régie selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Juno Drive, Leamington Spa, Warwickshire, CV31 3RG, Royaume-Uni, et enregistrée au Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 6692673 ("ARGI");

ET

"ARG SOLUTIONS LIMITED", une société constituée et régie selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Juno Drive, Leamington Spa, Warwickshire, CV31 3RG, Royaume-Uni, et enregistrée au Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 6840712 ("ARGS");

HUK, ARGI et ARGS étant ci-après désignées sous le terme les "Associées",

toutes ici représentées par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé demeurant professionnellement à Belvaux, Grand Duché du Luxembourg,

en vertu de trois (3) procurations lui données le 26 mars 2009 par HUK, ARGI et ARGS.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles parties comparantes représentées par leur mandataire ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. "HEADLAND UK LIMITED", "ARG SOLUTIONS LIMITED" et "ARG INVESTMENTS LIMITED" sont les associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "AFG LUXEMBOURG S.à r.l.", constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.526 et constituée aux termes d'un acte notarié dressé en date du 16 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 163 en date du 23 février 2005;

Les statuts de la Société ont été modifiés:

- suivant acte notarié daté du 30 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 567 en date du 11 juin 2005;

- suivant acte notarié reçu le 23 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 728 en date du 10 avril 2006;

- suivant acte notarié dressé le 29 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1875 en date du 6 octobre 2006;

- suivant acte notarié du 10 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1407 en date du 7 juin 2008;

- suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 9 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2745 en date du 11 novembre 2008, et

- suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 20 mars 2009, pas encore publié (la "Société").

II. Les Associées ainsi que la Société appartiennent au Groupe AGA Rangemaster.

III. Le capital de la Société est fixé à cent quatre-vingt-trois millions trois cent cinquante-quatre mille soixante livres sterling (GBP 183.354.060) représenté par neuf millions cent trente-sept mille sept cent trois (9.137.703) parts sociales ordinaire avec une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune, par vingt mille (20.000) parts préférentielles de classe A avec une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune et par dix mille (10.000) parts préférentielles de classe B avec une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

i. Modifier les statuts de la Société pour autoriser le paiement d'un dividende unique spéciale conféré par les parts préférentielles de classe B (les "Parts Préférentiels de Classe B") en nature ou en espèce.

ii. Modifier le premier paragraphe de l'article 16.(2) des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 16.** (...)

(2) Les Parts Préférentielles de Classe B doivent conférer à leurs détenteurs (les "Associés Préférentiels de Classe B") le droit de recevoir sur les profits de la Société disponibles pour distribution ("Bénéfices Distribuables") un dividende spécial unique (le "Dividende Spécial de Classe B") à un taux à déterminer conformément aux dispositions suivantes et payable à une date comprise dans une période de six mois après le 20 mars 2009 (la "Date du Dividende Spécial de Classe B") aux Associés Préférentiels de Classe B enregistrés au Registre des Associés de la Société au début de la Date du Dividende Spécial de Classe B.

(...)"

V. Les Associées ont, sur base de cet ordre du jour, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associées ont décidé que le Dividende Spécial de Classe B tel que défini par l'article 16 (2) des statuts actuels pourra être payé en nature ou en espèce.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les Associées ont décidé de modifier le premier alinéa de l'article 16.(2) des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 16.** (...)

(2) Les Parts Préférentielles de Classe B doivent conférer à leurs détenteurs (les "Associés Préférentiels de Classe B") le droit de recevoir sur les profits de la Société disponibles pour distribution ("Bénéfices Distribuables") un dividende spécial unique (le "Dividende Spécial de Classe B") à un taux à déterminer conformément aux dispositions suivantes et payable à une date comprise dans une période de six mois après le 20 mars 2009 (la "Date du Dividende Spécial de Classe B") aux Associés Préférentiels de Classe B enregistrés au Registre des Associés de la Société au début de la Date du Dividende Spécial de Classe B.

(...)"

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B.D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 01 avril 2009. Relation: EAC/2009/3744. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 AVR. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009048407/239/173.

(090055674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Finghold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 75.647.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 15 décembre 2008 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19/21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINGHOLD S.A.

Signature

Référence de publication: 2009048256/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04037. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Peat, Marwick, Mitchell & Co, Société Civile.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg E 2.190.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103590,

2. KLYNVELD PEAT MARWICK GOERDELER, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 28.124, toutes deux ici représentées par Monsieur Carlo JENTGEN, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg le 16 mars 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls associés de la société civile PEAT MARWICK MITCHELL & CO, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant contrat de société civile sous seing privé, en date du 18 avril 1983, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 133 du 25 mai 1983, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte sous seing privé, en date du 27 janvier 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 320 page 15328 de l'année 1989.

- Que le capital social de la société civile PEAT MARWICK MITCHELL & CO s'élève actuellement à TREIZE MILLE NEUF CENT TRENTE ET UN EUROS ET SOIXANTE DEUX CENTS (EUR 13.931,62) représenté par CINQ CENT SOIXANTE DEUX (562) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT QUATRE EUROS VIRGULE SEPT HUIT NEUF QUATRE CENTS (EUR 24,7894), entièrement libérées, détenues à concurrence de CINQ CENT SOIXANTE ET UNE (561) parts sociales par KPMG AUDIT et à concurrence de UNE (1) part sociale par KLYNVELD PEAT MARWICK GOERDELER;

- Que les parties comparantes, en leur qualité d'associés de la Société, ont décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que les parties comparantes, en leur qualité de liquidateurs de la Société et au vu du bilan de la Société au 15 mars 2009, déclarent que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

Les parties comparantes déclarent encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- les associés sont investis de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclarent prendre à leur charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 15 mars 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société au 9, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. JENTGEN, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2009. Relation: LAC/2009/10819. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009048405/220/58.

(090055832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Headland Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.523.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of March.

Before Mr Jean-Joseph Wagner notary residing in SANEM Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"AFG LUXEMBOURG S.à r.l.", a limited liability company, duly incorporated and governed under the Laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.104.526, (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

here represented by: Mr Dominique RANSQUIN, Licencié et Maître en Sciences Economiques et Sociales, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given by the Sole Shareholder on 27 March 2009.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned Notary to enact the following:

I. "AFG LUXEMBOURG S.à r.l." is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "HEADLAND FINANCE S.à r.l.", incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, number 104.523, incorporated by a notarial deed dated November 16th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 157, dated February 22nd, 2005;

The Articles of Incorporation have been amended:

- by a notarial deed dated November 23th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 1100, dated June 7th, 2006;

- by a notarial deed dated June 29th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 1908, dated October 11th, 2006; and,

- by a notarial deed dated April 10th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 1407, dated June 7th, 2008 (the "Company");

II. The Company's share capital is set at two million three hundred seventy thousand six hundred British Pound (GBP 2,370,600.-) represented by one hundred eighteen thousand five hundred thirty (118,530) shares with a par value of twenty British Pound (GBP 20.-) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

i. Consider amending the Company's financial year so that the Company's financial year begins on 1st April of each year and ends on 31st March of the following year;

ii. Consider amending the article 15 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

Art. 15. "The Company's financial year shall begin on the 1st of April of each calendar year and end on the thirty-first of March of the following calendar year. The financial year having started on the twenty-fourth of November 2008 will end on the thirty-first of March 2009."

iii. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the Company's financial year-end from November 23rd of each year to March 31st of each year, the financial year having started on November 24th, 2008 ending on March 31st, 2009.

Second resolution

Following the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend the article 15 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

Art. 15. "The Company's financial year shall begin on the first of April of each calendar year and end on the thirty-first of March of the following calendar year. The financial year having started on the twenty-fourth of November 2008 will end on the thirty-first of March 2009."

The undersigned Notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Munsbach, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the same proxy holder signed together with the Notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu:

"AFG LUXEMBOURG S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.526 (l' "Associée Unique"),

ici représentée par Monsieur Dominique RANSQUIN, Licencié et Maître en Sciences Economiques et Sociales, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 27 mars 2009 par l'Associée Unique.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée par leur mandataire ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. "AFG LUXEMBOURG S.à r.l." est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "HEADLAND FINANCE S.à r.l.", constituée et régie selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.523 et constituée aux termes d'un acte notarié reçu en date du 16 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 157 en date du 22 février 2005.

Les statuts de la Société furent modifiés:

- par acte notarié reçu en date du 23 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1100 en date du 7 juin 2006;

- par acte notarié reçu en date du 29 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1908, en date du 11 octobre 2006 et,

- par acte notarié reçu en date du 10 avril, 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1407, en date du 7 juin 2008. (la "Société").

II. Le capital de la Société est fixé à deux millions trois cent soixante-dix mille six cents livres sterling (GBP 2.370.600.-) représenté par cent dix-huit mille cinq cent trente (118.530) parts sociales avec une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20.-) chacune.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

i. Modifier l'année sociale de la Société de sorte que l'année sociale de la Société commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

ii. Modifier l'article 15 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 15. "L'année sociale commence le premier avril de chaque année civile et se termine le trente et un mars de l'année civile suivante. L'année sociale ayant débuté le vingt-quatre novembre 2008 se terminera le trente et un mars 2009."

iii. Divers.

Première résolution

L'Associée Unique a décidé de modifier la fin de l'année sociale de la Société du 31 mars de chaque année civile au 1^{er} avril de chaque année, l'année sociale ayant débuté le 24 novembre 2008 se terminera le 31 mars 2009.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associée Unique a décidé de modifier l'article 15 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 15. "L'année sociale commence le premier avril de chaque année civile et se termine le trente et un mars de l'année civile suivante. L'année sociale ayant débuté le vingt-quatre novembre 2008 se terminera le trente et un mars 2009."

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. RANSQUIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} avril 2009. Relation: EAC/2009/3752. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 AVR. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009048411/239/117.

(090055682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Iason Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.111.

Au terme de la décision prise par le Conseil de Gérance tenu au siège social le 20 janvier 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IASON FINANCE S.à r.l.

Sandro CAPUZZO

Gérant

Référence de publication: 2009048254/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04036. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

KPMG Financial Advisory Services, Société Civile.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg E 1.911.

L'an deux mil neuf, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. KPMG PEAT MARWICK, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 35.470,

2. KLYNVELD PEAT MARWICK GOERDELER, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 28.124,

toutes deux ici représentées par Monsieur Carlo JENTGEN, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg le 16 mars 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls associés de la société civile KPMG FINANCIAL ADVISORY SERVICES, avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination KPMG PEAT MARWICK CONSULTANTS (LUXEMBOURG) suivant acte notarié, en date du 4 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 171 du 9 avril 1991, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 13 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 624 du 22 avril 2002.

- Que le capital social de la société civile KPMG FINANCIAL ADVISORY SERVICES s'élève actuellement à VINGT QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT EUROS (EUR 24.780) représenté par MILLE (1.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, détenues à concurrence de cinq cents (500) parts sociales par KPMG Peat MARWICK et à concurrence de cinq cents (500) parts sociales par KLYNVELD PEAT MARWICK GOERDELER;

- Que les parties comparantes, en leur qualité d'associés de la Société, ont décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que les parties comparantes, en leur qualité de liquidateurs de la Société et au vu du bilan de la Société au 15 mars 2009, déclarent que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

Les parties comparantes déclarent encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- les associés sont investis de l'entière de l'actif de la Société et déclarent prendre à leur charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 15 mars 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société au 9, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. JENTGEN, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2009. Relation: LAC/2009/10820. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009048403/220/56.

(090055839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

C.J.L. Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.017.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 7 avril 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Alain GOYENS, Administrateur, administrateur de sociétés, 96, Duerfstrooss, L-9647 Doncols, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009. L'assemblée générale du 7 avril 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Pour C.J.L. Participations S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009048255/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03935. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

GUS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 531.912.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 75.760.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of March,
Before us Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

GUS US HOLDINGS B.V., a company governed by the laws of The Netherlands, having its registered office at Kantoorgebouw 't Schip, Verheeskade 25, 2521 BE The Hague, The Netherlands (the "Shareholder"),

Hereby represented by Mr Antony BARNES, corporate treasurer, residing in Ireland, by virtue of a proxy given on 26 March 2009, such proxy signed by the proxyholder and the undersigned notary will be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of GUS Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of five hundred thirty-one million nine hundred twelve thousand Euro (EUR 531,912,000.-), with registered office at 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 20 March 2000, published in the Mémorial C number 642 of 8 September 2000 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 75.760 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 3 February 2006, published in the Mémorial C number 1152 of 14 June 2006.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to open its liquidation.
- 2 To appoint Mr Eric Isaac as liquidator of the Company and to determine his powers and remuneration.
- 3 Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to open its liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Mr Eric Isaac, manager, born in Johannesburg (South Africa) on 1st February 1942, residing professionally in L-1661 Luxembourg, 99, Grand rue, as liquidator and resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may pay advances, in cash or in kind, on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may grant for the duration determined at his discretion to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand nine hundred euro (EUR 1,900,-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars,

Par-devant nous Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

GUS US HOLDINGS B.V., une société régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Kantoorgebouw, t Schip, Verheeskade 25, 2521 BE La Hague, Pays-Bas (l'"Associé"),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Antony BARNES, corporate treasurer, demeurant en Irlande, aux termes d'une procuration donnée le 26 mars 2009, ladite procuration signée par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul associé de GUS Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cinq cent trente et un millions neuf cent douze mille euros (EUR 531.912.000,-), dont le siège social est au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 2000, publié au Mémorial C sous le numéro 642 du 8 septembre 2000 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 75.760 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 février 2006, publié au Mémorial C sous le numéro 1152, en date du 14 juin 2006.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Dissolution de la Société et ouverture de sa liquidation.

2 Nomination de Monsieur Eric Isaac, en tant que liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération.

3 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide la dissolution de la Société et l'ouverture de sa liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer Monsieur Eric Isaac, gérant, né à Johannesburg (Afrique du Sud) le 1^{er} février 1942, demeurant à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue, comme liquidateur et décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le liquidateur peut payer aux associés des avances, en espèces ou en nature, sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut pour une durée qu'il fixe à sa discrétion confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg par le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. BARNES, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} avril 2009. Relation: LAC/2009/12809. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009048402/220/118.

(090055824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Jenebe International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.694.250,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 80.602.

Extrait de la résolution prise lors du conseil de gérance du 18 mars 2009

Le siège social de la Société sera transféré du 46a, Avenue John F Kennedy L-1855 Luxembourg au Centre Rosenstiel, 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg avec effet au 1^{er} Avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Jenebe International S.à r.l.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2009048253/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03216. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

MRP Apollo Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.841.

Extrait des résolutions prises par les associés de la société le 13 mars 2009

Par résolutions adoptées en date du 13 mars 2009, les associés de la Société ont pris acte de la démission de Monsieur Renato Lavorato dont les fonctions de gérant de la Société ont cessé avec effet au 17 février 2009.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société se compose de la manière suivante:

- Madame Marie-Eve Nyssen, gérant; et
- Monsieur Ismaël Dian, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

MRP Apollo Investment S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009048124/6671/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD02969. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

MS Equity Products (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 81.149.

Monsieur Joel C. HODES a donné sa démission en tant que gérant de la Société avec effet au 6 mars 2009.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

- Monsieur Paul MOUSEL
- Monsieur Martin TELL
- Monsieur Benjamin Jonathan James WALKER
- Monsieur Alan THOMAS
- Monsieur Gordon ADAMS
- Monsieur Harvey B. MOGENSEN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

MS Equity Products (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009047917/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03847. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

OCI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.672.

Constituée par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 février 2004, acte publié au Mémorial C no 477 du 6 mai 2004. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 13 mai 2004, acte publié au Mémorial C no 842 du 17 août 2004.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OCI Luxembourg S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009047922/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01134. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Burberry Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.863.900,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 75.783.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Burberry Luxembourg Investments S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, number 75.783 and incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 20 March 2000, published in the Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 617 page 29600 of 30 August 2000.

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 31 March 2008, published in the Mémorial C, number 1362 page 65330 of 3 June 2008.

The meeting is presided by Ms Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg and the meeting elects as scrutineer, Mr Eric Isaac, Group resident manager, residing in Moutfort.

The chairman requested the notary to certify that:

I.- The sole shareholder was present or duly represented and the number of shares held by it was shown on an attendance list. This list and proxy, initialled "ne varietur" and signed by the appearing person and the notary, would remain annexed to the minutes to be registered with these.

II.- As shown in the attendance list, all the 678,539 (six hundred seventy eight thousand five hundred thirty-nine) shares, with a nominal value of EUR 100 (hundred Euro) each, representing the whole capital of the Company, were represented and accordingly the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 10,000.- (ten thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 67,853,900.- (sixty-seven million eight hundred fifty-three thousand nine hundred Euro) to EUR 67,863,900.- (sixty-seven million eight hundred sixty-three thousand nine hundred Euro) by the issuance of 100 (one hundred) new shares with a nominal value of EUR 100.- (hundred Euro) each, subject to the payment of a share premium amounting EUR 56,417,521.- (fifty-six million four hundred seventeen thousand five hundred twenty-one Euro), of which an amount of EUR 1,000.- (one thousand Euro) shall be allocated to the legal reserve;

3. Subscription by Burberry Group plc of the 100 (one hundred) new shares by way of a contribution in cash to the Company;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 6. paragraph 1. of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow him to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 10,000.- (ten thousand Euro) so as to raise up from its current amount of EUR 67,853,900.- (sixty-seven million eight hundred fifty-three thousand nine hundred Euro) to EUR 67,863,900.- (sixty-seven million eight hundred sixty-three thousand nine hundred Euro) by the issuance of 100 (one hundred) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 56,417,521.- (fifty-six million four hundred seventeen thousand five hundred twenty-one Euro) (the "Share Premium"), of which an amount of EUR 1,000.- (one thousand Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash by Burberry Group

plc, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at having its registered office at Horseferry House, Horseferry Road, London SW1P 5AW, United Kingdom ("Burberry Group plc").

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and payment by Burberry Group plc of the New Shares and of the Share Premium through the contribution in cash of an amount of EUR 56,427,521.- (fifty-six million four hundred twenty-seven thousand five hundred twenty-one Euro) (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes Burberry Group plc, here represented by Mr Eric Isaac by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up entirely together with the Share Premium by the Contribution.

Evidence of the contributions' existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Burberry Group plc: 678,639 (six hundred seventy-eight thousand six hundred thirty-nine)

The notary acts that the 678,639 (six hundred seventy-eight thousand six hundred thirty-nine), representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend article 6. paragraph 1. of the articles of association of the Company (the second paragraph of article 6. shall remain unchanged) so that to read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital is fixed at sixty-seven million eight hundred sixty-three thousand nine hundred (67,863,900.-) EUR, represented by six hundred seventy-eight thousand six hundred thirty-nine (678,639) shares with a par value of one hundred (100) EUR each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 7,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Burberry Luxembourg Investments S.à r.l., une société établie et existant à Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 75.783 et constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 20 mars 2000, publié au recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), numéro 617 page 29600 du 30 août 2000.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 31 mars 2008, publié au Mémorial C, numéro 1362 page 65330 en date du 3 juin 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Isaac, "Group resident manager", résidant à Moutfort.

Le président a requis le notaire instrumentant de certifier que :

I.- L'associé unique était présent ou dûment représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient a été reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, paraphée "ne varietur" et signée par le comparant et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 678.539 (six cent soixante-dix huit mille cinq cent trente-neuf) parts sociales, d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, étaient représentées, de sorte que l'assemblée pouvait valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 10.000,- EUR (dix-mille Euros) pour le porter de son montant actuel de 67.853.900,- EUR (soixante-sept millions huit cent cinquante-trois mille neuf cent Euros) à 67.863.900,- EUR (soixante-sept millions huit cent soixante-trois mille neuf cent Euros), par l'émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros) chacune, sujettes au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 56.417.521,- EUR (cinquante-six millions quatre cent dix-sept mille cinq cent vingt et un Euros), dont un montant de 1.000,- EUR (mille Euros) sera alloué à la réserve légale;

3. Souscription par Burberry Group plc de 100 (cent) nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire à la Société;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 6. paragraphe 1. des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 10.000,- EUR (dix-mille Euros), afin de le porter de son montant actuel de 67.853.900,- EUR (soixante-sept millions huit cent cinquante-trois mille neuf cent Euros) à un montant de 67.863.900,- EUR (soixante-sept millions huit cent soixante-trois mille neuf cent Euros) par l'émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), sujettes au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 56.417.521,- EUR (cinquante-six millions quatre cent dix-sept mille cinq cent vingt et un Euros) (la "Prime d'Emission"), dont un montant de 1.000,- EUR (mille Euros) sera alloué à la réserve légale, la totalité devant être libérée par apport en numéraire de Burberry Group plc, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social sis à Horseferry House, Horseferry Road, Londres SW1P 5AW, Royaume-Uni ("Burberry Group plc").

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par Burberry Group plc des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie d'apport en numéraire d'un montant de 56.427.521,- EUR (cinquante-six millions quatre cent vingt-sept mille cinq cent vingt et un Euros) ("Apport").

Intervention- Souscription - Paiement

Intervient ensuite Burberry Group plc, ici représenté par M. Eric Isaac, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales de la Société et les libérer entièrement avec la Prime d'Emission par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- Burberry Group plc: 678.639 (six cent soixante-dix huit mille six cent trente-neuf) parts sociales.

Le notaire établit que les 678.639 (six cent soixante-dix huit mille six cent trente-neuf) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport décrit ci-avant étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 6. paragraphe 1. des statuts de la Société (le second paragraphe de l'article 6. demeurera inchangé) pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-sept millions huit cent soixante-trois mille neuf cent (67.863.900,-) EUR, représenté par six cent soixante-dix huit mille six cent trente-neuf (678.639) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) EUR chacune."

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 7.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête de présentes.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, E. ISAAC, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 mars 2009. Relation: LAC/2009/12481. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009050115/211/185.

(090058517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Tenth Anniversary Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 118.522.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/04/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009047965/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01889. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Resadero Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.991.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 septembre 2007, acte publié au Mémorial C no 2419 du 25 octobre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RESADERO INVESTMENTS S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009047923/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03405. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

ProLogis Poland XCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 126.998.

In the year two thousand nine, on the twenty-fifth day of March.
Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

ProLogis Developments Holding S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under the number B 69.082, here represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 24, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole actual shareholder of ProLogis Poland XCI S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle having its registered office at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, incorporated by deed of the undersigned notary on 2 April 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1120 of 11 June 2007.
- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of five hundred and fifty thousand euros (EUR 550,000) to bring it from its present amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) to the amount of five hundred and sixty-five thousand euros (EUR 565,000) by the issuance of twenty-two thousand (22,000) new shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the twenty-two thousand (22,000) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of five hundred and fifty thousand euros (EUR 550,000) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at five hundred and sixty-five thousand euros (EUR 565,000) represented by twenty-two thousand six hundred (22,600) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euros (2,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq mars.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ProLogis Developments Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 mars 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ProLogis Poland XCI S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, constituée suivant acte du notaire soussigné du 2 avril 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1120 du 11 juin 2007.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cinq cent cinquante mille euros (550.000.- EUR) pour porter son montant actuel de quinze mille euros (15.000.- EUR) à cinq cent soixante cinq mille euros (565.000.- EUR) par l'émission de vingt deux mille (22.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les vingt deux mille (22.000) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de cinq cent cinquante mille euros (550.000.- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent soixante cinq mille euros (565.000.- EUR) représenté par vingt deux mille six cents (22.600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille euros (2.000.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.BECKER, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} avril 2009. Relation: LAC/2009/12793. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009048364/220/92.

(090055760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Rasenberger Toschek Advisors GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 107.831.

Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 avril 2005, acte publié au Mémorial C no 949 du 27 septembre 2005, modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 29 avril 2008, acte publié au Mémorial C no 1615 du 1^{er} juillet 2008.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rasenberger Toschek Advisors GmbH

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009047925/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03407. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090054992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Inverlux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 59.590.

Constituée par-devant Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juin 1997, acte publié au Mémorial C n° 507 du 18 septembre 1997, modifiés pour la dernière fois en date du 9 novembre 2001 suivant acte reçu sous seing privé publié au Mémorial C n° 739 du 15 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVERLUX S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009047926/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD02982. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090054990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Société Internationale d'Investissements Mobiliers Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.915.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Société Internationale d'Investissements Mobiliers Sàrl

Société à Responsabilité Limitée

SGBT BANK & TRUST LUXEMBOURG SA

Agent prestataire

Société Générale Bank & Trust

BP 1271 - L-1012 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009047988/45/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04766. - Reçu 38,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

William Blair SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 98.806.

Le bilan de la Société au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour William Blair SICAV.

The Bank of New York (Luxembourg) S.A.

Peter Bun

Assistant Vice-Président

Référence de publication: 2009047931/1163/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03823. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090054983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

ProLogis Poland LI S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.984.

In the year two thousand nine, on the twenty-fifth day of March.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

ProLogis Developments Holding S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under the number B 69.082,

here represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on March 24, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole actual shareholder of ProLogis Poland LI S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle having its registered office at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, incorporated by deed of the undersigned notary on 29 April 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 986 of 5 October 2005.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of five hundred and fifty thousand euros (EUR 550,000) to bring it from its present amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) to the amount of five hundred and sixty-five thousand euros (EUR 565,000) by the issuance of twenty-two thousand (22,000) new shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the twenty-two thousand (22,000) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of five hundred and fifty thousand euros (EUR 550,000) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at five hundred and sixty-five thousand euros (EUR 565,000) represented by twenty-two thousand six hundred (22,600) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (2,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq mars.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ProLogis Developments Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 mars 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ProLogis Poland LI S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, constituée suivant acte du notaire soussigné du 29 avril 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 986 du 5 octobre 2005.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cinq cent cinquante mille euros (550.000.- EUR) pour porter son montant actuel de quinze mille euros (15.000.- EUR) à cinq cent soixante cinq mille euros (565.000.- EUR) par l'émission de vingt deux mille (22.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les vingt deux mille (22.000) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de cinq cent cinquante mille euros (550.000.- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent soixante cinq mille euros (565.000.- EUR) représenté par vingt deux mille six cents (22.600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille euros (2.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} avril 2009. Relation: LAC/2009/12794. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009048365/220/92.

(090055775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Royal Media Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 75.631.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/04/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009047967/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00392. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Pyrotex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.520.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 138.361.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

BNP Paribas Immobilier, a company (société par actions simplifiée) incorporated and organised under the laws of France, with registered office at 13, boulevard du Fort de Vaux, F-75017 Paris, France, registered with the Paris Register of Commerce and Companies under number 692 012 180,

here represented by Ms Mélanie Sauvage, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on March 27, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- BNP Paribas Immobilier is the sole shareholder of Pyrotex S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on April 4, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of May 31, 2008 number 1339 (the Company).

- the Company's share capital is presently set at twenty thousand euro (EUR 20,000.-) divided into two hundred (200) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

BNP Paribas Immobilier, in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to increase the subscribed capital by an amount of two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000.-) to bring it from its present amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) to two million five hundred twenty thousand euro (EUR 2,520,000.-) by the issuance of twenty-five thousand (25,000) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights as the already existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, BNP Paribas Immobilier, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the twenty-five thousand (25,000) newly issued shares of the Company and to have fully paid up all twenty-five thousand (25,000) shares by contribution in cash, so that the amount of two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

BNP Paribas Immobilier, in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to authorize the sole manager, or, in case of several managers, the board of managers for a period of five (5) years starting on the date hereof, to increase the share capital of the Company, in one or several times, from two million five hundred twenty thousand euro (EUR 2,520,000.-) to eight million five hundred twenty thousand euro (EUR 8,520,000.-).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at two million five hundred twenty thousand euro (EUR 2,520,000.-) represented by twenty-five thousand two hundred (25,200) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The sole manager, or, in case of several managers, the board of managers shall be authorized for a period of five (5) years starting on the date hereof (March 31, 2009), to increase the share capital of the Company, in one or several times, from two million five hundred twenty thousand euro (EUR 2,520,000.-) to eight million five hundred twenty thousand euro (EUR 8,520,000.-),

(i) by the creation and issuance of up to sixty thousand (60,000) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights as the already existing shares;

(ii) to determine the date and place at which the notarial deed acknowledging the capital increase will be executed;

(iii) to issue such shares to such person(s) as the sole manager, or, in case of several managers, the board of managers decides, subject to article 6 (iv);

(iv) to proceed to such issues reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued,

(v) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effected within the limits of the authorised share capital and to amend article 6 of the articles of association of the Company accordingly; and

(vi) to amend the shareholders register of the Company every time an increase of the share capital is effected within the limits of the authorised share capital."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 3,100.- (three thousand one hundred euro).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et unième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

BNP Paribas Immobilier, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 13, boulevard du Fort de Vaux, F-75017 Paris, France, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 692 012 180,

Ici représentée par Maître Mélanie Sauvage, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 mars 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit :

- BNP Paribas Immobilier est l'associé unique de Pyrotex S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 mai 2008 numéro 1339 (la Société).

- le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-) représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

BNP Paribas Immobilier, en sa qualité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille euros (EUR 20.000,-) à deux millions cinq cent vingt mille euros (EUR 2.520.000,-) par l'émission de vingt-cinq mille (25.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, BNP Paribas Immobilier, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière de l'augmentation du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les vingt-cinq mille (25.000) nouvelles parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

BNP Paribas Immobilier, en sa qualité d'associé unique de la Société, décide d'autoriser le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pendant une période de 5 (cinq) ans à compter de la date des présentes, à augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, de deux millions cinq cent vingt mille (EUR 2.520.000,-) à huit millions cinq cent vingt mille euros (EUR 8.520.000,-).

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante :

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux millions cinq cent vingt mille (EUR 2.520.000,-) représenté par vingt-cinq mille deux cents (25.200) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance sera autorisé pendant une période de 5 (cinq) ans à compter de la date des présentes (31 mars 2009), à augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, de deux millions cinq cent vingt mille (EUR 2.520.000,-) à huit millions cinq cent vingt mille euros (EUR 8.520.000,-):

(i) par la création et l'émission d'un maximum de soixante mille (60.000) parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

(ii) à déterminer la date et le lieu où l'acte notarié constatant l'augmentation de capital sera dressé;

(iii) à émettre lesdites parts sociales à toute(s) personne(s) sur décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, sous réserve de l'article 6 (iv) des statuts;

(iv) à procéder à de telles émissions en réservant aux associés existants un droit préférentiel de souscription des parts sociales à émettre;

(v) à enregistrer au moyen d'un acte notarié chaque augmentation du capital social réalisée dans les limites du capital social autorisé et à modifier l'article 6 des statuts en conséquence; et

(vi) à modifier le registre des associés de la Société chaque fois qu'une augmentation du capital social est réalisée dans les limites du capital social autorisé."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ EUR 3.100,- (trois mille cent euros).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. SAUVAGE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2009. Relation: LAC/2009/13145. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009050118/242/147.

(090058173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pro-Concept Solutions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 24A, Dicksstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 124.453.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/04/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009047968/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08100. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

PEF Kons Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 28.848.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/04/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009047969/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08101. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Shalmanaser S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 135.274.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 16 avril 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Madame Beatrice GRIFONI de sa fonction d'administrateur de la société.

Le Conseil d'Administration décide de coopter, et ce avec effet immédiat, Monsieur Simon TORTELL, juriste, né le 8 août 1959 à Malte, demeurant au 25, Strait Street, Valletta, VLT 08 à Malte, en remplacement de Madame Beatrice GRIFONI, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2013.

Cette décision sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

SHALMANASER S.A.

Kristen SIMAT / Francesco OLIVIERI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009048147/8516/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00618. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Novacap Luxembourg (Participation 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009047981/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03316. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Da Silva Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 30, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 15.571.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009047984/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02255. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Swisscanto (LU) Sicav II Advisory Company Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 113.207.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass folgende Mitglieder auf eigenen Wunsch zum 10. März 2009 aus dem Verwaltungsrat ausscheiden:

Herr Peter BÄNZIGER;

Herr Hans FREY;

Herr Reto TARREGHETTA.

Die Generalversammlung ernennt, unter Vorbehalt der Zustimmung der Commission de Surveillance du Secteur Financier, für ein Mandat, welches mit der ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2009 endet, folgende Verwaltungsratsmitglieder:

Herrn Ralf BRANDA

wohnhafte: Wilhelm-Meister-Strasse, 12, D-61348 Bad Homburg;

Herrn Stephen COSSINS

wohnhafte: Maplewood, Park Grove, GB - HP8 4BG Buckinghamshire.

Für SWISSCANTO (LU) SICAV II ADVISORY COMPANY HOLDING S.A.
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
Unterschrift

Référence de publication: 2009048175/1122/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01272. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Inwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 121.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour "Inwood S.à r.l."
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009047985/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03871. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

River Oaks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 118.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour "River Oaks S.à r.l."
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009047986/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03875. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Millicom Telecommunications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 64.899.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de Millicom Telecommunications SA (la Société) tenue à Luxembourg le 30 Mars 2009

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de Millicom Telecommunications S.A. (la "Société"), il a été décidé comme suit:

- accepter la résignation de M. Marc Beuls, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 2 Mars 2009;
- de nommer M. Mikael Grahne, ayant son adresse professionnelle au 15 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, en qualité d'Administrateur de la société avec effet au 2 Mars 2009 et ce jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui sera tenue en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 30 Mars 2009.

POUR EXTRAIT

Millicom Telecommunications S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009048214/10005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02583. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Tesser Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 77.188.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009047989/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04156. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

EHRH, European Human Ressources Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 145.690.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente et un mars,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société de droit luxembourgeois WESHOLDING Sàrl établie et ayant son siège à 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104304, ici représentée par Me Jérôme BACH, avocat à la Cour, demeurant à 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée signée à Luxembourg, le 30 mars 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente pour être soumis avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer (la "Société") et dont il a arrêté les statuts comme suit:"

Chapitre I^{er} . - Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "EUROPEAN HUMAN RESSOURCES HOLDING S.A.", en abrégé "EHRH".

Art. 2. La société a pour objet, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations,

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces les mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou de toute autre manière.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties,

La société peut en outre réaliser toutes prestations, commerciales, administratives, de conseils pour le groupe de société auquel elle appartient.

Outre ce qu'il précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social venant rendre difficile voire impossible l'exercice de l'objet social de la société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, ce siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effets sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeois.

Art. 4. La société est établie pour une durée indéterminée.

Chapitre II. - Capital social, Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000.-), représenté par mille actions (1000) d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) par action, entièrement libérée.

Art. 6. Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 7. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Chapitre III. - Administration et Surveillance

Art. 8. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins qui peuvent être actionnaire ou non. Toutefois, lorsque la société n'a qu'un associé unique ou lorsqu'à une Assemblée Générale, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut-être limitée à un membre. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou administrateur unique, auquel cas la personne morale devra désigner un représentant permanent.

Les Administrateurs ou l'administrateur unique, seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants ainsi nommés peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes. Dans ce cas l'Assemblée générale lors de sa première réunion procédera à l'élection définitive.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

L'utilisation de la vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Si un seul administrateur est nommé, il peut prendre ses décisions par résolutions écrites.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration qui rentrent dans le cadre de la gestion journalière de la société. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les présents statuts à l'assemblée générale.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre ne soit limitative, acheter, vendre tous biens meubles et immeubles, faire passer tous contrats, marchés et entreprises, prendre et donner à bail, même pour plus de neuf ans tous biens meubles et immeubles, payer et recevoir tous prix, soultes et sommes, effectuer et exiger le remboursement de toutes créances hypothécaires, privilégiés ou autres, recevoir et donner quittances, consentir tous prêts, accepter toutes garanties hypothécaires et autres, conclure tous emprunts à court ou à long terme, à délai fixe ou par annuités, consentir tous droits réels et toutes garanties hypothécaires ou autres, donner mainlevées avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires de toutes inscriptions, transcriptions, mentions saisies et oppositions, sans qu'il soit nécessaire de justifier d'aucun paiement, dispenser le conservateur de prendre inscription d'office, accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges, céder tous rangs d'inscription.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres ou à un ou plusieurs tiers.

En cas d'administrateur unique, ce dernier est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social. Il est investi des mêmes pouvoirs que ceux dévolus au Conseil d'Administration et a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale. Ce dernier sera de facto Administrateur délégué.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Le premier Administrateur délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

L'administrateur unique est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs. Ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Si seulement un administrateur est nommé, la société sera représentée et engagée par la seule signature de ce dernier.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat du commissaire est fixée par l'Assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas excéder six années.

Chapitre V. - Assemblées générales

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième mardi du mois de mars de chaque année, à quinze heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée de réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Tout Administrateur ou l'administrateur unique peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 16. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Lorsque la société comporte un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions prévues par la loi sauf à ce que les actionnaires soient présents ou représentés et déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

Toute décision prise par l'assemblée générale des actionnaires sera reprise dans un procès verbal, lequel sera signé par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en aura fait la demande.

Dans l'hypothèse d'un associé unique détenant l'intégralité du capital social de la société, les décisions prises par ce dernier seront reprises dans un procès verbal signé par ce dernier.

L'Assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

L'associé unique est investi des mêmes pouvoirs que ceux dévolus à l'assemblée générale et a dans sa compétence les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaire en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désigné comme étant à son égard propriétaire

Art. 18. En application des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telles que modifiée le conseil d'administration peut décider le versement de dividendes intérimaires.

Chapitre VI. - Année sociale, Bilan, Bénéfices, Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et de pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société au moins un mois avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires aux comptes qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. L'excédent tel qu'il résulte des comptes, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Du bénéfice net ainsi déterminé, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque la réserve légale aurait atteint le dixième du capital social souscrit.

L'affectation du solde bénéficiaire sera déterminée annuellement par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration. Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, la création ou le maintien de fonds de réserve, de provisions et un report à nouveau. Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le conseil fixera.

Le Conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 23. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2010.

Souscription et Libération.

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les mille (1000) actions comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions souscrites	Libération	Versements
WESHOLDING Sàrl	1000	Intégral	100.000
TOTAL	1000		100.000

De sorte que la somme de cent mille euros est à la libre disposition de la société tel que cela a été démontré au Notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille six cents euros (EUR 1.600.-).

Résolution des actionnaires

Et immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 2A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée de six (6) années, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2015:
 - Monsieur Pascal ROBINET, administrateur de sociétés, né le 21 mai 1950 à Charlesville, demeurant à L-7412 Bour, 5, rue d'Arlon;
 - Monsieur Jérôme BACH, Avocat à la Cour, né le 23 juin 1976 à Metz, demeurant à 2A boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
 - Monsieur Jean Philippe FRANCOIS, Avocat, né le 10 février 1979 à Chaumont, demeurant à 2A boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six (6) années, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2015:

La société Noetrib Administration S.A., établie et ayant son siège à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.517.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Bach et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 avril 2009. Relation: LAC/2009/13189. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009048362/5770/215.

(090055609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Büko Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 104.346.

Die außerordentliche Generalversammlung vom 5. Dezember 2008 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Die Generalversammlung nimmt die Amtsabtretung des Herrn Romain ZIMMER zur Kenntnis und ernennt die Gesellschaft „KOBU S.à r.l.", eingetragen im H.R. Luxemburg unter der Nummer B 84.077, mit Sitz in L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis zum neuen Rechnungskommissar bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2010 statt finden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Richtigkeit des Auszuges

BÜKO IMMOBILIEN S.A.

Fritz BÜCHELER

Delegiertes Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2009048149/8516/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00616. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

D&M Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3487 Dudelange, 5, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 53.832.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.04.2009.
FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
259, ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009048093/596/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06954. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

CMC Capital Luxembourg 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.327.

—
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 9 avril 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des gérants de catégorie B de la société, à savoir Madame Stéphanie GRISIUS, Monsieur Laurent HEILIGER et Monsieur Manuel HACK, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Pour CMC CAPITAL LUXEMBOURG 4.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009048112/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03930. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Big Horn Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.923.

—
EXTRAIT

L'administrateur, Monsieur Luke COMER, réside à MC - 98000 Monaco, 24, rue Grimaldi.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2009048570/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00577. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Lecod Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.335.

—
1. Le siège social de la Société est transféré du 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Certifié conforme

LECOD INVESTMENTS S.A.

Ch. FRANCOIS / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009048116/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08844. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Sunrise Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 145.345.

L'an deux mille neuf, le deux avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se présente par procuration Monsieur Dr. Valentin ARGIROV, docteur en médecine, demeurant à D-82335 Berg, Waldstrasse 24, ici représenté par Monsieur MANTI François, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration pré-mentionnée restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement après signature "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant;

agissant en sa qualité d'actionnaire unique (ci-après "l'Actionnaire Unique") de la société anonyme SUNRISE GLOBAL SA (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 145 345, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Luxembourg, en date du 12 mars 2009, dont la publication est en cours et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Actionnaire Unique décide de procéder à la constitution d'un bureau pour les besoins de la présente réunion.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis KAMAROWSKY, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel Dias, employée privée et l'assemblée élit scrutatrice Madame Corinne Petit, employée privée, toutes les deux demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par l'Actionnaire Unique respectivement par son mandataire et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le Président expose que l'Actionnaire Unique détient l'intégralité du capital social de MERL INVEST S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 92.798.

Il est encore exposé que l'actionnaire entend d'apporter MERL INVEST S.A. à la Société par l'apport de l'intégralité du capital actions de la première dans le cadre d'une augmentation de capital de SUNRISE GLOBAL S.A. Par conséquent, après libération de cette augmentation de capital, la Société détiendra l'intégralité du capital actions de MERL INVEST S.A.

L'Actionnaire Unique présent respectivement son mandataire déclare renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les objets se trouvant à son ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 31.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 62.000,- (soixante-deux mille euros) par apport en nature de la totalité des actions de la société de droit luxembourgeois MERL INVEST SA, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, et création de 100 (cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 310.- ayant toutes les mêmes droits et avantages que les actions existantes;

2. Acceptation de la souscription à l'entière de l'augmentation du capital social et de la libération de celle-ci;

3. Entérinement du rapport d'expertise du réviseur d'entreprises luxembourgeois inscrit au tableau des réviseurs d'entreprises du Grand-Duché de Luxembourg, afférent à l'apport en capital;

4. Modification de l'article 5, alinéa premier, des statuts sociaux pour l'adapter à la nouvelle situation du capital social;

5. Constatation et reconnaissance d'une dette de la société envers son actionnaire unique de EUR 19.219.000,-

6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'Actionnaire Unique prend à l'unanimité de ses voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 62.000,- (soixante-deux mille euros), par création et émission de 100 (cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune, ayant toutes les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'apport de l'intégralité du capital actions de la société de droit luxembourgeois MERL INVEST SA, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, également détenu par l'Actionnaire Unique, à savoir Monsieur Valentin Dr. ARGIROV, préqualifié.

Souscription et Libération

Les 100 (cent) actions nouvelles sont intégralement souscrites à l'instant même par l'Actionnaire Unique, Dr Valentin ARGIROV, préqualifié, ici représenté par Monsieur François MANTI, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé mentionnée ci-avant.

Les actions nouvelles souscrites sont entièrement libérées par l'apport de l'intégralité du capital actions dans MERL INVEST SA, préqualifiée, dont le souscripteur est seul détenteur.

Rapport d'expertise

La réalité de l'apport et sa consistance font l'objet conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, d'un rapport de réviseur d'entreprises établi par Monsieur W. Van Cauter (Van Cauter-Snauwaert & Co S.à.r.l., Bureau de réviseurs d'Entreprise) en date du 31 mars 2009, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement, et dont la conclusion est libellée comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 100 actions de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune augmenté d'une dette envers l'actionnaire unique d'un montant de 19.219.000 € (dix-neuf million deux cent dix-neuf mille euros), totalisant EUR 19.250.000 (dix-neuf million deux-cent cinquante mille euros)."

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique prend acte de l'expertise du réviseur d'entreprises en date du 31 mars 2009 et décide de l'entériner.

Troisième résolution

Au vu de ce qui précède, l'article cinq, alinéa premier des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

En anglais

" **Art. 5. (1st paragraph)**. The subscribed capital of the company is fixed at sixty-two thousand Euros (62.000,- EUR) divided into two hundred (200) shares with a par value of three hundred ten Euros (310,- EUR) per share."

et en français

" **Art. 5. (alinéa 1^{er})** Le capital social souscrit est fixé à soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) par action."

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique ainsi que le conseil d'administration de la Société, ici représenté par Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, administrateur, et Monsieur Alexis KAMAROWSKY, administrateur, constatent encore, sur base du rapport susmentionné, un excédent de EUR 19.219.000,- (dix-neuf millions deux cent dix-neuf mille euros) de la valeur de l'apport du capital actions de MERL INVEST S.A. par rapport à l'augmentation de capital ci-dessus résolue et réalisée et la Société reconnaît par conséquent vis-à-vis de l'Actionnaire Unique, qui l'accepte, qu'elle redoit dorénavant la somme de EUR 19.219.000,- (dix-neuf millions deux cent dix-neuf mille euros) à Dr Valentin Dr. ARGIROV, préqualifié.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital et de l'obligation constatée est évalué à quarante-sept mille six cents euros (EUR 47.600,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée a été close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. KAMAROWSKY, I. DIAS, C. PETIT, F. MANTI, F. CANNIZZARO di BELMONTINO et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2009. LAC/2009/13414. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009048355/5770/105.

(090055601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

KBL European Private Bankers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.395.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

KBL EUROPEAN PRIVATE BANKERS S.A.

M.P. GILLEN / J.P. LOOS

Secrétaire Général / Administrateur

Référence de publication: 2009047996/22/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00466. - Reçu 100,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

J.A.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 77.459.

Le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Référence de publication: 2009048020/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03958. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

I.C.F., Ingénierie Conseil Formation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 49.687.

Le bilan au 31/03/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009048063/642/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03204. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.
